

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1330

présenté par  
M. Taugourdeau

à l'amendement n° 748 de M. Mesquida

-----

**ARTICLE 21**

À l'alinéa 2, après le mot :

« autorisée »,

insérer les mots :

« sur les sites internet et autres usages d'internet, dans la presse spécialisée et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement propose d'autoriser la publicité des produits phytosanitaires destinés aux utilisateurs non professionnels sur les sites web et autres usages d'internet et dans la presse spécialisée.